



REGLEMENT DU CONCOURS DE CREATION D’AFFICHE
Fête de l’Enfant dans la Ville 2019
« A chacun son Héros »

Ce concours a pour but la réalisation d'une affiche destinée à la promotion de la fête 2019 de l'Enfant dans la Ville qui aura lieu les 15 et 16 juin 2019 et dont l'essentiel de la communication se fera sous forme d'affichage en ville, de programmes, de flyers sur le site internet, sur la page Facebook de l'association et tous les partenaires qui partageront le lien. Le concours se déroulera du 23 janvier au 27 mars 2019 minuit.

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Ce concours est organisé par l'association l'Enfant dans la Ville. Cette association, a pour but l'organisation de manifestations festives à caractère éducatif, sportif, culturel et social, destinées aux enfants et aux adolescents du pays de Dinan.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

La participation est ouverte à toute personne physique, à l'exclusion des membres du conseil d'administration.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer pour le compte d'autres personnes. Pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est valide seulement si toutes les conditions ci dessous sont respectées. Les fichiers doivent être envoyés uniquement par mail à l'adresse suivante :

contact@enfantdanslaville.com

Mentions obligatoires :

- L'ENFANT DANS LA VILLE
- 17^e édition
- www.enfantdanslaville.com
- 15 & 16 juin 2019
- DINAN
- Format portrait : 30 cm x 40 cm et 120 cm x 176 cm
- Au bas de l'affiche, laisser un espace libre qui sera complété par les logos des partenaires
- Fond perdu
- Enregistrement en CMJN et en PDF
- Repères de coupe
- Résolution 300dpi
- En format réduit JPEG (1Mo maxi) pour l'envoi de la participation par mail
- Nom, Prénom, Adresse postale, Tel, Date de naissance, Adresse mail

Toute affiche envoyée après le 27 mars 2019, inexacte, incomplète ou non conforme, ne pourra être prise en compte et entrainera la nullité de la participation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de non réception des fichiers du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation.

ARTICLE 4 - SUJET A TRAITER

Le thème du concours « A chacun son héros » doit illustrer la fête de l'Enfant dans la ville à savoir des animations en ville à Dinan à caractère éducatif, sportif, culturel et social à destination des enfants du 1^{er} âge à adolescence. Le mot « gratuit » ne doit pas être inscrit.

ARTICLE 5 - JURY

Le jury est composé des membres du conseil d'administration. Aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis. Il délibérera lors d'un conseil d'administration courant mars 2019.

ARTICLE 7 - PRIX

Le concours récompensera d'un montant de 150€ la meilleure affiche et la plus fidèle à l'objet de l'association.

ARTICLE 9 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le gagnant sera avisé par mail ou par téléphone. La création gagnante sera publiée sur le site internet et la page Facebook et fera l'objet d'une communication presse.

ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le gagnant autorise l'association l'Enfant dans la ville à reproduire et publier autant qu'elle le désire l'affiche ou des extraits de celle-ci par tout moyen et sur tous les supports de communication : site internet, newsletter, Facebook, flyers, programme etc ... autant qu'elle le désire votre affiche ou des extraits de celle-ci

Cette autorisation est donnée à titre gratuit et aucune rémunération autre que l'attribution du prix ne pourra être exigée en contrepartie de cette autorisation.

ARTICLE 14 - TEXTE DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury.

Approuvé par le conseil d'administration du 21 janvier 2019

Fabienne Huon
Présidente